

Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Numéro 71 Janvier Février Mars 2007

www.gauriac.fr

L'heure des bilans Le moment des objectifs

Robert BALDÈS

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année. Pour les gestionnaires d'une commune que nous sommes, cela annonce des objectifs et des engagements nouveaux tout en sachant que nous avons à finaliser ceux en cours.

Avec le confortement de la carrière sous les maisons de Perrinque, l'année passée a été exceptionnelle pour les habitants concernés. Cette opération a permis à notre village de retrouver un peu de sérénité en matière de risques. Pour l'ensemble des gauriacais, c'est un grand soulagement pour les finances municipales puisque ainsi nous avons éliminé l'importante charge de la télésurveillance.

2006 a aussi vu l'acquisition d'un terrain dans le périmètre de développement commercial du village dans les années à venir. La préparation du plan local d'urbanisme a fait un grand pas puisque nous pensons le finaliser dans les prochains mois. Les locaux associatifs de l'école, beaucoup plus fonctionnels et plus facile à chauffer, viennent d'être entièrement rénovés. Depuis décembre un ordinateur connecté à Internet est gracieusement mis à la disposition du public, avec une imprimante, dans le hall d'accueil de la mairie.

Bien entendu tout n'est pas parfait. Il reste toujours à faire pour donner satisfaction aux requêtes qui nous sont formulées. Mais des étapes sont indispensables pour avancer sans mettre en péril l'équilibre financier qui nous permet de préparer les investissements de demain.

Nous avons l'objectif de pouvoir disposer de la salle polyvalente en cours d'année. Il faut dire que les difficultés rencontrées en raison de son coût pour une petite commune ont entraîné du retard. Le principal est bien d'aller à sa réalisation dans les meilleures conditions de financement. Un calendrier excessivement contraignant nous est maintenant imposé entre la publication du marché en cours, l'arrivée des entreprises sur les lieux et l'achèvement des travaux.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
Des locaux neufs...
- 4 Courrier, sécheresse 2005, repas des aînés
- 5 Constructions nouvelles, ordinateur public, gymnase
- 6 **ÉCOLES, COLLÈGE**
Conseil d'école,
- 7 Infonotes, SIRP
CARNET
- 8 **DOSSIER PLU**
- 14 **CONSEIL MUNICIPAL**
29 septembre 2006
- 16 1^{er} décembre 2006
- 20 **VIE PRATIQUE**
Mission locale, urgences médicales
- 21 **ASSOCIATIONS**
ARMVEG, Tennis, Écho des parents
- 22 **LOISIRS**
- 23 Bibliothèque
AGENDA DE GAURIAC
- 24 **MÉMOIRE DU VILLAGE**
Je suis bien à Gauriac
Cascaillou

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
René AVARGUES
Bernard CHERY
Marcelle MASSIAS
Armande MONTION
Jeannine POUILHE

Deux dates à retenir

Dimanche
21 janvier

11h00
au préfa.

**Présentation
des vœux
de l'équipe
municipale**

Vendredi
2 février

18h00
au préfa.

**Réunion
publique**
PLU

Vous êtes toutes et tous invités

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

Secrétariat ouvert au public :

lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte est communiqué par le répondeur.

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

Hôpital Pellegrin : 05 56 79 56 79

ACCIDENTS DE L'ŒIL : 05 56 79 54 63 ou 05 56 79 54 64

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

TRIBUNAL d'INSTANCE : 05 57 42 10 95

CENTRE des IMPOTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h

ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^e mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **GAURIAC** : jeudi matin - **PU-GNAC** : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin -

St CHRISTOLY : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg - 8, au Mas** - Tél. 05 57 94 06 80

Assistante sociale du Régime Général : mardi de 9h30 à 11h30 sur RDV au 05 57 42 02 28

Assistante sociale du Régime Agricole : lundi et jeudi de 9h à 12h sur RDV au 05 94 08 84.

M.S.A Conseiller : 1^{er} et 2^e vendredi du mois, le matin.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12 h (aide ménagère, carte d'invalidité, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Couverture Maladie Universelle, transport pour les personnes à mobilité réduite etc.)

CRAMA (assurance maladie) : 2^e lundi du mois de 9h à 12h sur RDV au 05 56 11 68 89

Conciliateur : M. Guérin le mercredi de 10h à 12h

C.A.U.E. conseils en architecture et amélioration de l'habitat : 2^e mardi du mois à 11 h sur RDV au 05 57 94 06 80

P.A.C.T. Habitat : 2^e mardi du mois de 14h à 16h

Mission Locale de la Haute Gironde : lundi, mardi et mercredi matin sur RDV au 05 57 94 06 80, le mardi après-midi sans RDV.

Point Accueil Ecoute Jeunes : psychologue le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 56 44 50 99

ACSAIE (accompagnement vers l'emploi) : le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 57 58 43 13

CEPACCRE (création d'entreprise) : vendredi de 9h à 13h sur RDV au 05 56 51 12 14

► **À la MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS de Blaye - 32, rue des maçons**

Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00

► **À la MAIRIE de BLAYE**

Caisses de Retraite : tous les mercredis de 9 h à 12 h

AUTRES SERVICES

Centre Régional d'Information et de Coordination Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

Drogues Info service : 08 00 23 13 13 (gratuit d'un fixe)

Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11

Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra en avril 2007. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 31 mars 2007 au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Les locaux associatifs de l'école, désaffectés et hors normes, viennent d'être entièrement rénovés

Des locaux neufs pour Culture et loisirs et la Banque alimentaire

Ces 10 dernières années, au fil des ans, l'association Culture et Loisirs a fait le tour du village. Partie de l'école, en passant par le presbytère, elle s'était enfin retrouvée dans le bâtiment Bergon. Aujourd'hui, une fois de plus, il fallait libérer ce local pour y aménager la salle polyvalente. Quant à la Banque alimentaire, depuis toujours, elle errait là où elle pouvait dans des lieux peu conformes aux règles d'hygiène

Il n'était plus question de rechercher de nouveaux locaux insalubres, très onéreux à chauffer. Décision fut prise de rénover l'ancien logement de l'instituteur à l'école.

Les travaux ont été financés avec l'aide du Conseil Général 30%, de l'État 35% et 35% sur les fonds de la Commune. Le coût de l'opération est de 19 289,22 € HT (23 069,91€ TTC). Après récupération de la TVA dans 2 ans (3 789,69 €) il restera à la charge de la Commune 6 751,22 €.

Cela a permis d'isoler ces locaux de l'école, tant sur le plan phonique qu'en cas d'incendie et, en même temps, de loger Culture et loisirs dans de bonnes conditions ainsi que la Banque alimentaire dans un lieu beaucoup plus conforme aux règles d'hygiène.

Au-delà de l'intervention des entreprises, des travaux des agents techniques communaux et de l'investissement sans compter de René ARRIGHI, adjoint chargé des bâtiments, il faut souligner le gros travail accompli par les bénévoles de l'association, notamment Jean-Claude LAVILLE, qui ont réalisé des travaux importants de finition, peintures, menuiseries, etc. Sans oublier Christian SCHMAUCH de DECOTURF qui a fourni gracieusement tout le lino pour couvrir les sols. La municipalité tient à les remercier, puisque leur action a permis de réduire considérablement la participation financière de la Commune et le temps de travail des agents communaux.



Un vue de l'inauguration des locaux le 8 décembre dernier

◀◀◀ Suite de la page 1.

Un point noir subsiste avec l'évolution du coût des ordures ménagères. Une redevance incitative au tri pourrait être la plus appropriée, puisque les déchets recyclables permettent de réduire le coût du traitement. Ou bien nous considérons qu'il s'agit d'un impôt au même titre que pour l'école ou pour la voirie. C'est un choix ! Mais au-delà du mode de prélèvement, l'emprunt de 6 millions d'euros à rembourser, les normes contraignantes qui ne cessent régulièrement d'être distillées, le développement beaucoup trop rapide, à mon goût, de toute la chaîne de tri, sont autant d'éléments inquiétants. La protection de la nature a bien sûr un prix, mais le rythme de cette avancée doit demeurer compatible avec l'évolution du porte-monnaie des ménages.

Nous entrons dans la campagne électorale pour la Présidentielle et les Législatives. Le nombre d'inscriptions sur les listes électorales a pratiquement doublé à Gauriac. Le même élan a été constaté sur l'ensemble du territoire national. Cela est très significatif des préoccupations actuelles de la population. Je souhaite que toutes les différences puissent s'exprimer, dans de véritables débats, mais aussi dans les villes et villages, sur les thèmes que chacune et chacun ont à cœur pour trouver la voie du bien-être.

Bienvenue aux nouveaux gauriacais qui, durant l'année écoulée, ont choisi de venir s'installer dans notre bourgade du bord de Gironde. Les nouvelles constructions qui naissent autour de nos commerces de plus en plus actifs sont là pour en témoigner.

Je tiens à souhaiter à l'ensemble des familles gauriacaises une année 2007 de santé, de bonheur, grands moments de convivialité et de paix dans le monde.

Le Maire,
Robert BALDES

Courrier

Monsieur le Maire

Sur le dernier *Journal de Gauriac*, il y a un article qui a retenu mon attention, ce sont les bruits des tondeuses à gazon qui dérangent les proches voisins, je pense qu'il faut être tolérant pour ceux qui travaillent toute la semaine. Pour moi personnellement, j'ai les moteurs des frigos de la SPAR 24 heures sur 24 et 365 jours de l'année, c'est devenu insupportable. Malgré l'isolation que j'ai pu apporter à ma maison, la patience a des limites.

D'autre part, nous attendons le retour des maisons fissurées, nous allons être obligés de nous adresser au préfet, voire plus.

Quant à la taxe des ordures ménagères qui devait être plus équitable qu'en 2005, la mienne est de 250% plus élevée, c'est purement de l'arnaque. J'espère que la pétition et le dévouement de M. Hubert GRACIA et Jean-Louis DUMAS va aboutir à quelque chose.

Bravo Messieurs les dirigeants, il faudrait savoir à quoi on s'engage avant de signer. Je pourrais continuer sur d'autres sujets tout aussi importants, on verra pour la prochaine parution du journal.

Jacqueline BERTAUD

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

À vos plumes !

Suggestions sur des sujets qui vous semblent intéressants, réflexions sur d'autres qui vous ont plu (ou déplu), *Le Journal de Gauriac* est là pour publier votre avis.

Profitez-en.

Pour cela il vous suffit de faire parvenir votre article à la Mairie avant le 31 mars 2007.

Sécheresse de 2005 Catastrophe naturelle, encore un peu de patience

Fin 2005, suite à la sécheresse, plusieurs personnes ont déclaré à la Mairie des phénomènes de fissuration apparus sur leur habitation ou ses dépendances.

Par le biais de Sud-ouest et de Haute Gironde, le Maire a demandé à chaque gauriacais de faire connaître à la Mairie les problèmes pouvant être attribués à la sécheresse de 2005. Onze déclarations ont été reçues.

Au mois de mai 2006, le Maire a déposé auprès du Préfet une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, ce qui permettrait aux sinistrés, dans le cas d'une décision favorable, de bénéficier d'une prise en charge des travaux de réparation par leur assurance.

Actuellement me ministère concerné en est encore à liquider les mandes de reconnaissance suite à la sécheresse de 2003...

Repas des aînés

Comme chaque année la commune invite les aînés à participer à un repas amical. Celui-ci aura lieu le **dimanche 11 février 2007 à 11h45** dans la salle préfabriquée.

Y sont invités les personnes à partir de 65 ans ainsi que leur conjoint même plus jeune. Des invitations ont été adressées à chacune des personnes connues de la Mairie.

Si par mégarde ou par ignorance quelqu'un a été oublié nous lui demandons de se faire connaître à la Mairie au plus tôt (téléphoner à la mairie : 05 57 64 80 08).

■ Ordures Ménagères

En 2006, 53,1 millions d'habitants sont assujettis au régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans 70,5% des communes. Elle en représentait 30,4% en 2001. La proportion de communes ayant choisi la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est de 29%. Elle ne concerne plus qu'un français sur 10.

(Source : bulletin des élus locaux n°223)

■ Méfiance

Des démarcheurs, cer-

tains par téléphone, d'autres viennent frapper à votre porte, en s'annonçant de la part de la Mairie pour vous proposer du détermitage, de l'isolation et bien d'autres services. Sachez que **la Mairie ne donne aucune autorisation aux démarcheurs** pour entrer en contact au domicile des gauriacais.

■ La Ruralité

31 581 communes ont moins de 2000 habitants 20 019 ont moins de 500 habitants. 14,3 millions de Français vivent dans l'espace rural. (Chiffres du recense-

ment de 1999. Ils sont à revoir à la hausse depuis cette date).

■ À 16 ans le recensement est obligatoire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire. Outre qu'il s'agit d'une obligation légale, l'attestation de recensement vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire...).

Réglementation Constructions nouvelles

Beaucoup trop fréquemment la Mairie est obligée d'intervenir pour régulariser des constructions illicites constatées ou qui sont signalées.

Il existe des réglementations à observer avant de se lancer dans des travaux sous peine d'amende et de démolition.

Nous rappelons que toute transformation de constructions existantes nécessite soit une déclaration de travaux, soit une demande de permis de construire (ouvertures de fenêtres, de portes, création de lucarne ou vasis-tas de toiture, cabanon de jardin, vé-randa, agrandissement de construc-tion, transformation d'un garage, d'un grenier, de combles ou d'un chai en espace habitable, etc.).

Il est rappelé que sont interdites

toutes constructions ou extensions habitables en zones de Plan de Pré-vention de Risques Mouvement de Terrain et d'Inondation. Seule une construction de non habitable de moins de 10 m² est autorisée. Toute personne qui entreprend une cons-truction illégale n'est pas couverte par les assurances en cas de dom-mage. D'autre part, lorsque ces cons-tructions sont portées à la connais-sance de la Mairie, les auteurs ris-quent sérieusement d'être verbalisés et dans certains cas conduits à démo-lir quelle que soit la date de la réali-sation des travaux clandestins.

Il est bien évident que sous peine d'une forte dérive, l'esprit de tolé-rance ne peut en aucun cas aller jus-qu'à accepter passivement une cons-truction ou une extension habitable, dans une zone soumise au Plan de

Prévention des Risques Mouvement de Terrain ou d'Inondation.

Tout dernièrement des proprié-taires de la Commune viennent de faire l'objet d'un rappel à l'ordre. En zone de carrières l'un avait clandestine-ment édifié une chambre. Il devra la transformer en garage à vélos de moins de 10m² pour se mettre en phase avec la réglementation PPR de décembre 2001. D'autres n'avaient pas demandé de permis ou d'autori-sation ou bien n'avaient pas cru bon de respecter les règles faisant l'objet de l'accord avec DDE.

Autant de dossiers qui à présent sont en cours de régularisation.

Mais attention dans certains cas la régularisation peut deve-nir impossible. Et là, c'est la démolition qui devient inévita-ble. Alors prudence, rensei-gnez-vous en mairie.

Mairie Un ordinateur public

La mise en réseau des ordinateurs de la Mairie connectés à Internet per-met une meilleure souplesse dans les postes de travail. L'accès aux divers dossiers du secrétariat, les recherches et la lecture ou l'envoi de courrier sur Internet sont maintenant possibles sans changer de bureau. Ce système est associé au téléphone illimité qui, pour 15 € mensuel, va considérable-ment réduire la facture annuelle.

Depuis le 1^{er} décembre 2006, ce nouvel équipement permet aux gauriacais d'avoir à leur disposition un ordinateur avec Word, Excel et une imprimante, le tout connecté à Internet.

Vous pouvez venir y ef-fectuer vos démarches.

Gymnase Coup de vent



Suite à la tempête du 3 octobre 2006 le coût des travaux de remise en état de la toiture du gymnase s'élève à 8 270,83 €.

Deux filins de consolidation ont été rajoutés.

Après remboursement de l'assurance, 3 114,24 € restent à l'entière charge de la Commune.

Pour limiter la période de fermeture du gymnase pour des questions de sécurité nous avons fait réaliser immédiatement les travaux par l'entreprise qui a effectué la rénovation et qui, depuis, suit l'évolution des gouttières.

Conseil d'écoles du R.P.I. Comps – Gauriac Séance du 24 octobre 2006

Présents

Enseignantes : Mlle PROLONGEAU Isabelle (PS/MS à Gauriac), Mlle MONGE Marie-Hélène (GS/ CP à Gauriac), Mlle NUEL Sandrine (CP/ CE 1), Mlle FONTBONNE Cécile (CE2/CMI à Comps) et Mlle MOGLIA Caroline (CM1/CM2).

RASED : Mme LACOSTE (soutien pédagogique)

Représentants de la mairie de Gauriac : M. BALDÈS (Maire)

ATSEM : Mme AUBREUIL et Mlle MENAUD

Représentants de la mairie de Comps : MM. BAYARD (Maire) et GESTAS

SIRP : M. GRIMARD (Vice-président du SIRP)

Parents élus : Mmes BROY , COUDOUIN, MEYMARD, PIRRONE, THOMAS, BERTAUD, M. RIGAL.

La séance débute par un tour de table, précédant une lecture des points rajoutés par les représentants de parents d'élèves.

- **La descente du bus des enfants** (autorisation ou non de rentrer seul chez soi) a déjà été réglée par une autorisation écrite envoyée aux personnes concernées.

- **Les grèves** : les grèves étant un droit, l'équipe pédagogique passe outre ce point.

- **La cantine** : les personnes concernées n'étant pas toutes réunies (personnel de cantine et le fournisseur SRA) les enseignantes suggèrent que le conseil d'école soit le lieu d'une prise de rendez-vous entre les personnes concernées.

- **L'aide aux devoirs** : « *Tout a été réglé avec la mairie. Tout est prêt pour être mis en place deux fois par semaine 20 minutes à chaque fois.* » Les enfants seront considérés comme étant en garderie. Pour l'instant, cette aide ne se fera qu'à Gauriac pour des raisons de déficit de volontaires. Le problème du sur-nombre en garderie est posé ainsi que celui du lieu : la bibliothèque est éliminée par la municipalité, la salle du RASED est trop petite, le soir les enseignantes travaillent dans leur classe et y reçoivent des parents. L'idée du réfectoire est suggérée car non utilisé le soir, de par sa proximité avec la garderie (l'ATSEM étant toujours responsable des enfants) et les sanitaires. La municipalité ne se prononce pas

et demande à en parler à Mme MONNET.

A. Les effectifs des élèves et bilan de la rentrée

Gauriac

2 PS + 11 MS = 23

8 GS + 12 CP = 20

6 CP + 17 CE 1 = 23

Comps

18 CE2 + 4 CM1 = 22

8 CM1 + 14 CM2 = 22

Total : 110 élèves.

Rentrée sans difficulté.

B. Bilan des coopératives scolaires

Comps : 1 500 €, 70% des familles ont participé à la coopérative.

Gauriac : 2 530 €, forte participation aussi des familles et générosité des mariés envers l'école (la quête de la mairie lors des mariages est reversée à l'école).

C. Présentation du RASED

Marguerite LACOSTE présente le réseau d'aide aux enfants en difficulté passagère aux nouveaux parents.

Cette aide se fait à trois niveaux :

- soutien pédagogique par Jean-Marc LES-TIER et Marguerite LACOSTE ;
- la psychologue scolaire Sylvie VINCENT MOSSION peut recevoir les parents pour leur donner des conseils (service gratuit). Elle conseille aussi les enseignantes qui font appel à elle pour un avis extérieur (formuler les avis de passages pour la 6^e, observer un enfant dans la classe pour avoir son avis sur son comportement dans le cadre scolaire) ;
- Guy HERVÉ aide les enfants qui ne comprennent pas leur « métier de petit élève ». Il n'y a pas besoin d'autorisation pour le soutien pédagogique. Les parents sont tout de même mis au courant par les enseignantes.

D. Règlements intérieurs du RPI

Celui de Comps est lu et voté pour l'année 2006-2007 sans modification.

Celui de Gauriac est lu et voit quelques modifications.

- La phrase : « En cas d'imprévu, prévenir l'enseignant (05.57.64.80.34) » dans le paragraphe ENTREE ET SOR-

TIE DES ELEVES sera mise en gras.

- Dans GARDERIE COMMUNALE : enlever « (cf. règlement intérieur de la garderie) » car il n'existe pas de règlement intérieur de la garderie. Le maire prend note d'en faire un en concertation avec les ATSEM (*en fait ce règlement existe mais il faut le réviser NDLR*).

- Y rajouter « Utiliser la sonnette, entrer et refermer le portail lors de votre entrée et sortie. Accompagner l'enfant jusqu'à la personne surveillant la garderie. ».

- Ajouter en caractères gras: « **INTERDICTION DE STATIONNER DANS L'ARRÊT DE BUS** ».

E. Langue vivante, TICE au cycle 3

Anglais. Les deux enseignantes de cycle 3 ont l'habilitation anglais, il n'y aura donc pas besoin d'une intervenante extérieure. La correspondance avec EARTH (Angleterre) est pour l'instant seulement écrite (mail et courrier papier). Pour ceux qui le désirent, une rencontre avec les correspondants est possible mais de façon individuelle et hors temps scolaire. Pour l'instant BRISTOL ne peut pas ouvrir les fonds européens pour un échange COMPS/EARTH. À venir ...

TICE (informatique). Les enseignantes vont mettre en place des échanges de service (Mlle MOGLIA prendra la classe de Mlle FONTBONNE et vice-versa) afin de faire partager aux élèves leurs compétences, propres à certains domaines de l'informatique.

F. Travaux à Comps

Des travaux sont prévus sur la route passant devant l'école de Comps, la kermesse étant prévue le vendredi 15 juin 2006, les travaux ne seront pas terminés. La kermesse aura donc lieu cette année à Gauriac.

G. Projets pédagogiques et fêtes du RPI

Comps : les enseignantes travaillent sur l'ouverture au monde, font découvrir à leurs élèves les divers continents et souhaitent leur faire présenter des témoignages, des traces écrites... Ce projet donnera lieu à deux sorties (encore non fixées).

Gauriac : un décroisement aura lieu tous les jeudis après midi mélangeant les élèves de la MS au CE1 autour des arts plastiques, de la danse et de la musique.





Dans ce cadre, les élèves feront une sortie dans un musée. Les PS/MS et GS/CP travaillent autour du thème du potager (sortie prévue à la ferme des légumes oubliés) et les CP/CE1 ont un projet autour de l'estuaire. Ils vont étudier tout d'abord le village puis ouvrir leur horizon vers les marais puis la « rivière ».

Les enseignantes du RPI ont prévu de rassembler les élèves du RPI à l'occasion de journées festives : carnaval (à l'occasion de laquelle les enseignantes aimeraient faire venir une conteuse), des rencontres de Jeux Olympiques...

La fête de Noël aura lieu le dimanche 10 décembre 2006 à la salle des fêtes de Comps. Les enseignantes se chargeront cette année encore d'aller choisir les cadeaux qui demeurent des livres respectant le désir des maires du RPI. ■

Collège

Sébastien VAUBAN

Le collège publie sur Internet toutes les informations dont les parents peuvent avoir besoin pour suivre la scolarité de leur enfant.

Il s'agit aussi bien d'informations générales (associations de parents d'élèves, professeurs, emploi du temps, orientation, agenda de l'établissement...) que d'informations confidentielles protégées par un mot de passe (notes de votre enfant, bulletins trimestriels, absences etc.).

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous pouvez utiliser l'ordinateur public qui est à votre disposition à la Mairie.

S.I.R.P.

Cantine scolaire

Ouverture du secrétariat

Le secrétariat du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) est ouvert le mardi de 16h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 11h00, vous pouvez aussi téléphoner au 05 57 64 80 08.

Merci de respecter ces horaires pour toutes vos démarches auprès du SIRP.

Tarifs de cantine

2,09 € le repas pour les élèves maternelles et 2,22 € pour ceux du primaire (cartes de dix repas).

Georges PEREY

Conseiller Municipal à Gauriac de 1983 à 1989

Né le 17 octobre 1917, Monsieur PEREY nous a quittés le 5 octobre 2006, après une douloureuse maladie.

Ancien C.R.S. puis agent de Police durant trente années, il aimait sa commune et s'intéressait à la vie du

pays où, à la retraite, il était revenu habiter, à 'Roque de Thau'.

Mais il faut rappeler les années du Club de l'Amitié dont il fut l'un des Animateurs. Avec Madame PEREY tous deux avaient su créer une excellente ambiance ; pendant dix ans ce furent ces sorties nombreuses,

ETAT CIVIL 4^E TRIMESTRE 2006

NAISSANCES

Lilou TABIB

le 10 octobre 2006 à BLAYE

**Lola Stella Chantal
MALIVERNAY**

le 17 octobre 2006 à Bruges

Anouk Marie Isabel ZAMBITO
le 23 novembre 2006 à Bordeaux

Martin Bernard René ALBRESPY
le 28 novembre 2006 à Blaye

MARIAGES

**Nathalie CARTEAU
Stéphane Michel BARBIN**
le 21 octobre 2006

*Dons pour la coopérative scolaire
à l'occasion des mariages*

GUERIN- GILOTTE	: 97,00 €
CLESS -LORENTE	: 41,52 €
VILLAR-DUPOUY	: 78,33 €
CARTEAU-BARBIN	: 84,03 €

DÉCÈS

Édouard Louis RAPNOUIL
le 19 novembre 2006 à Blaye

Claude CHAMPION
le 25 décembre 2006 à Blaye

de qualité, très bien préparées, des repas de fêtes, une qualité de vie pour le 3^e âge à Gauriac.

Enfin, c'est à la Médecine que, de longue date, Monsieur PEREY avait décidé de donner son corps, pour la recherche...

Grand merci pour l'exemple, Monsieur PEREY.

Toutes nos plus sincères condoléances aux siens.

Jeannine POUILHE

- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) touche à sa fin.
- C'est le moment pour chaque gauriacais de donner son avis avant que le PLU entre en vigueur.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de planification de l'urbanisme communal

- Il fixe les règles générales d'utilisation des sols.
- Il délimite les zones urbaines ou à urbaniser, les zones naturelles, agricoles et forestières.
- Il définit les règles d'implantation des constructions.

Le PLU est l'équivalent de ce qu'on appelait autrefois le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Qui établit le PLU ?

- L'élaboration du PLU a été confiée à un **bureau d'étude** spécialisé :
 - SARL Métropolis - 18 rue Quintin 33000 Bordeaux
 - Fabien Charlot - Paysagiste - 75 rue Paul Camelle 33100 Bordeaux.
- Une **commission municipale** oriente et contrôle le travail du bureau d'étude. Coordonnée par Raymond RODRIGUEZ, elle réunit le Conseil Municipal et les gauriacais qui en font la demande. Elle est actuellement composée de : R. ARRIGHI - J.-M. ARRIVE - R. BALDES - B. BELAIR - B. BEN LAHOUCINE - J.-G. BERTAUD - Marcelle BLANC - P. BONSON - C. CANOR - Michelle CASSEN - N. CAZES - B. CHASSAGNE - B. CHERY - C. DEJOUÉ - J.-P. DEO - A. DUPOUY - P. GIRARDIN - J. GRENIER - J.-P. JAUBERT - A. JOLIT - R. JORE - P. LAMBOUR - A. LECONTE - R. LIGNIER - M. MARTY - R. MASSIAS - J.-M. MEDIOT - Marie MELI - P. M. MERLE - F. MONTION - E. POMMIER - J. POUILHE - A. SCHWEITZER - Christiane SOU - Gisèle SOU - Romain SOU - R. VANRENTERGHEM.
- **La population** est régulièrement tenue informée de l'état d'avancement du dossier afin qu'elle puisse à tout moment donner son avis et proposer des modifications (Journal de Gauriac, site Internet, documents disponibles en Mairie).
- **Un comité de pilotage**, rassemblant les intervenants institutionnels, contrôle étape par étape la légalité de l'élaboration du PLU.
- Après **enquête publique** c'est le **Conseil municipal** qui entérine le PLU.

Le PLU s'élabore en quatre étapes

1. État des lieux et diagnostic

- Sur le plan socio-économique (démographie, habitat, emploi, activités économiques, équipement).
 - Sur le plan urbain (rappel historique, approche géographique, structure spatiale et paysagère, structure viaire, fonctionnement urbain et déplacements).
 - Sur le plan de l'utilisation des sols (urbanisation, capacité d'accueil).
 - Sur le plan de l'environnement et du paysage (occupation du sol, milieux naturels, morphologie des paysages, aspects visuels).
- Cette étape s'est terminée en juin 2005. Les documents sont disponibles en Mairie (support papier et CD).

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale à l'horizon de 10 à 20 ans. Le zonage et le règlement, ainsi toute modification du PLU doivent être en cohérence avec le PADD.

► Cette étape s'est terminée en septembre 2006. Le PADD a été publié dans *Le Journal de Gauriac* n° 68 (avril, mai, juin 2006) et peut être consulté en Mairie ou sur www.gauriac.fr.

3. Plan de zonage et règlement d'urbanisme

Il s'agit d'établir une carte divisant l'espace communal en plusieurs zones et de rédiger le règlement particulier de chacune.

► Cette étape touche actuellement à sa fin et fait l'objet du présent dossier. À travers cette publication, l'objectif de la municipalité est que chaque gauriacais ait la

possibilité de faire valoir son point de vue en proposant des modifications avant que les documents d'urbanisme ne soient soumis aux autorités de tutelle.

Les contraintes du journal ne permettent pas de publier l'intégralité des documents. Ceux-ci peuvent cependant être consultés en mairie et sur www.gauriac.fr.

4. Enquête publique

Elle permet, à tous ceux qui le désirent, de s'exprimer officiellement avant que le PLU entre en vigueur.

► Cette étape débutera dès que les projets de documents d'urbanisme auront été entérinés par le Conseil municipal et les autorités de tutelle. À l'issue de l'enquête publique le PLU sera officiellement publié en tenant compte des résultats de l'enquête publique.

Le zonage

La commune est divisée en plusieurs zones qui présentent chacune un règlement particulier (voir le plan de zonage en pages 12 et 13).

Zone U (urbaine)

Ce sont les secteurs déjà urbanisés où les équipements publics (voiries, réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement collectif) existants ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. On y observe un bâti dense composé d'habitations, de commerces, d'équipements collectifs et de services. Les constructions sont implantées généralement en ordre continu le long des voies. Ils correspondent approximativement aux lieux-dits : Francicot nord, Flouret, Bel air, Talbot, Périchou, Descazeaux, Le Bourg, Donnezan, Le Sartre, Grillet, Camp haut, Barruet, Perrinque, Banly, Roque de Thau, Marmisson, La Mayanne, Le Rigalet.

Dans cette zone la construction de locaux d'habitation ou de commerce est autorisée en accord avec le PPR.

Zone 1AU (à urbaniser à court terme)

C'est un secteur actuellement non construit, prochainement desservi par les réseaux publics (eau, électricité, assainissement collectif), correspondant à la plus grande partie du triangle de la Plaine.

Y seront autorisées les constructions à usage de logement, de commerce, d'artisanat, de service ou de bureau. La forme urbaine et la densité des constructions seront proches de celle du bourg. L'ouverture à l'urbanisation prend en compte un aménagement global incluant notamment des voies nouvelles, la création d'une place publique (sur la partie de terrain appartenant à la commune), une contre-allée permettant un accès sécurisé aux commerces le long de la RD 669.

Zone 2AU (à urbaniser à long terme)

Il s'agit de secteurs actuellement non construits et peu ou pas équipés.

Ils correspondent à la pointe sud de La Plaine, à La Ridoise et à la partie nord de Flouret, Talbot et Périchou.

L'urbanisation de tout ou partie de cette zone, sous la forme d'opérations à vocation d'habitat, bureaux et services, commerces et artisanat, tourisme et loisirs, ne pourra être autorisée, qu'à l'occasion de la révision ou de la modification du PLU. La réglementation y sera précisée à cette occasion.

Zone UY (cave coopérative)

Cette zone est destinée à permettre l'extension éventuelle de la cave coopérative ou de constructions à usage industriel, artisanal ou commercial.

Zone UB (extension urbaine)

Il s'agit d'un petit secteur urbain, compris entre Furt et La Mayanne, destiné à l'accueil touristique (hébergement et restauration).

Zone A (agricole)

Cette zone comprend des terrains peu équipés supportant une activité agricole qu'il convient de protéger pour garantir l'avenir des exploitations, en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

On ne peut y construire que des bâtiments agricoles ou des logements nécessaires au fonctionnement de l'exploitation. Sous certaines conditions y sont cependant autorisés les gîtes ruraux et les campings dits « à la ferme ».

Zone N (naturelle et forestière)

Cette zone englobe des terrains généralement non équipés, qui constituent des milieux naturels qu'il convient de protéger en raison de la qualité de leurs paysages pour préserver l'intérêt des sites de la commune, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. L'activité agricole y trouve cependant toute sa place.

Peuvent y être notamment permis :

- la restauration et l'aménagement des constructions existantes ;
- l'extension des bâtiments existants, à condition que les travaux exécutés n'aient pas pour effet d'en changer la

destination, sauf lorsqu'il s'agit de créer des gîtes ruraux. La surface de plancher hors œuvre nette réalisée en extension ne pourra excéder celle du bâtiment existant ;

- les gîtes ruraux ;
- les campings dits "à la ferme", soumis à simple déclaration ;
- les piscines ;
- l'aménagement et l'extension des logements existants non liés à l'exploitation agricole (cette extension pourra être égale à 50% de la surface de plancher hors œuvre brute du logement existant, sans que la surface totale du bâtiment n'excède 250m² de surface de plancher hors œuvre brute) ;
- les bâtiments annexes des constructions existantes, tels que garages, remises, abris.

Zone NS (naturelle spectacle)

Le secteur du château de Bonne permet le changement de destination des constructions existantes, sans en modifier le volume, en équipement collectif de réception.

Zone NT (naturelle tourisme)

Le secteur de Furt permet les changements de destination des constructions existantes en constructions à usage d'hébergement hôtelier et de restauration, à condition de rester dans le volume existant, ainsi que les aires de stationnement occasionnel de campings cars.

Les espaces boisés classés (EBC)

Ce sont des terrains identifiés comme espaces à conserver, à protéger ou à créer. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisement. Il entraîne de plein droit le rejet de la demande d'autorisation de défrichage.

Les emplacements réservés

Ils se superposent au zonage et sont destinés à des ouvrages publics, des installations d'intérêt général (voiries par exemple) ou des espaces verts.

Principales dispositions du règlement d'urbanisme

Il n'est pas possible de publier ici l'ensemble du règlement d'urbanisme qui est un document de plus de 50 pages disponible en mairie. En voici cependant un résumé de quelques-unes des principales dispositions.

Hauteur des constructions

Sauf cas particuliers, la hauteur d'une construction ne pourra excéder 6 m à l'égout de toiture (soit un rez-de-chaussée plus un étage avec possibilité d'aménagement de combles).

Toutefois, cette hauteur pourra être dépassée notamment lorsqu'une construction nouvelle s'adosse à un bâtiment existant implanté sur la même unité foncière ou en limite séparative, sous réserve que la hauteur construite ne dépasse pas celle du bâtiment existant.

Aspect extérieur des constructions

Les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions, ou l'aspect extérieur des bâtiments à édifier ou à modifier, ne devront pas être de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Murs

On choisira de préférence parmi les tons pierre de gronde, beige, ocre, gris (pierre vieillie), rosé (lie de vin).

Aspect des matériaux utilisés (zone 1AU)

- Enduits : grattés ou grésés bruts ou peints.
- Béton : brut de décoffrage ou peint.
- Pierre apparente : naturelle appareillée en lit régulier (le jointement se fera au niveau du parement).
- Bois : ils pourront recevoir une protection non opaque de type vernis ou être teintés.

Toitures

D'une manière générale elles devront comporter au moins deux pentes de 25 à 35% et être recouvertes de tuiles rondes. En zone 1AU et N les toitures terrasse pourront être acceptées.

Ouvertures

Elles seront plus hautes que larges. Quand l'architecture s'y prête, une autre proportion peut être acceptée.

Clôtures

Sur la voie publique elles doivent être constituées :

- soit d'un mur bahut d'une hauteur maximale de 0,80 m, surmonté ou non d'une partie en claire-voie ;
- soit d'une clôture à claire-voie en grillage.

La hauteur maximale de cette clôture et de l'éventuelle haie végétale qui la double ne devront pas excéder 1,80 m.

En limites séparatives les clôtures ne devront pas excéder 2 m.

Éléments en saillie

Les installations de climatiseurs doivent être intérieures au bâti et ne faire apparaître en baies de façades que les grilles d'extraction d'air. Les appareils de climatisation destinés à être posés à l'extérieur seront intégrés à la façade.

Les antennes paraboliques soumises à autorisation doivent être dissimulées. Elles ne doivent pas apparaître directement à la vue depuis l'espace public.

Les éléments nécessaires à l'utilisation de l'énergie solaire (panneaux photovoltaïques, pan-

neaux solaires, ballons solaires ou assimilés...) devront être intégrés à la volumétrie générale des constructions.

Stationnement des véhicules

Sur la propriété, les places réservées au stationnement des véhicules doivent correspondre aux besoins des constructions et être assurées en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Espaces verts

L'implantation des constructions doit respecter la végétation existante qui sera décrite dans les plans du projet de construction. Les espaces libres de toute construction doivent être aménagés ou plantés.

Emprise au sol des constructions et coefficient d'occupation des sols (COS)

Ils ne sont vraiment définis qu'en zone 1AU.

- La surface maximale d'emprise des constructions par rapport à la superficie du terrain ne peut excéder 50%.
- Le coefficient d'occupation du sol applicable est fixé à 0,80.

Par exemple pour un terrain de 500 m², l'emprise au sol du rez-de-chaussée ne peut pas excéder 250 m², mais la surface de plancher peut atteindre 400 m². Cela encourage la construction sur un étage.

Logement social

Dans les zones U et 1AU les opérations de construction de plus de deux logements devront prévoir de 20 à 33% de logements locatifs sociaux.

PLU et PPR

En zones U, N et A les dispositions prévues par le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain et par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation prévalent sur les dispositions du PLU.

- Dans les secteurs soumis aux aléas faibles (zones bleues) les constructions autorisées sont conditionnées par une étude géotechnique préalable définissant en tant que de besoin des prescriptions techniques.

- Dans les secteurs soumis aux aléas forts (zones rouges) peuvent être autorisés :
 - les aménagements internes des constructions antérieures à la publication du PPR à condition de ne pas modifier le volume enveloppe des constructions ;
 - l'extension non habitée, dans la limite de 10 m², des bâtiments à usage d'habitation ;
 - une extension non habitable des constructions liées à l'exploitation agricole ou commerciale, nécessaire au maintien des activités existantes qui contribuent à la gestion du territoire dans la limite de 600 m² et sur un seul niveau, après mission géotechnique et travaux de mise en sécurité requis.

L'ensemble des documents concernant le PLU est disponible :

- à la Mairie ;
- sur www.gauriac.fr

Le PLU est un document qui engage l'avenir de la commune pour une dizaine d'années au moins. Il doit donc bénéficier non seulement d'une large discussion mais aussi d'un large accord de la population.

C'est pour cela que la municipalité soumet le PLU à la réflexion de chacun à une étape du travail où beaucoup de modifications sont encore facilement possibles.

Le 2 février le projet de PLU vous sera exposé en détail par ceux qui l'ont élaboré. Vous aurez la possibilité de vous informer, de donner votre avis, de proposer les corrections qui vous semblent nécessaires.

Problèmes en suspens

La commission communale du PLU s'est réunie à neuf reprises pour examiner les documents d'urbanisme. La plupart des dispositions du PADD, du règlement d'urbanisme et du plan de zonage ont fait l'objet d'un large consensus après discussion et correction des documents. Cependant, quelques questions restent en débat mais la commission communale, étant consultative, il ne lui appartient pas de trancher par un vote. Ce sera donc aux gauriacais d'abord, puis au Conseil municipal, de décider.

Voici les quatre points qui posent problème.

1. Possibilité de traitement individuel, semi-collectif ou collectif des eaux usées avec des **plantes aquatiques macrophytes** qui ont la capacité d'assainir les eaux (ce système est actuellement utilisé au château de Barbe). La proposition est que cette possibilité soit offerte y compris dans les zones desservies par le réseau collectif d'assainissement (concerne les zones U, 1AU, UB, A, N, NS et NT). Ce système

2. Imposer, pour les constructions neuves, une **citerne de récupération d'eaux pluviales** pour un usage domestique non alimentaire (concerne les zones U, 1AU, UB, A, N, NS et NT).

3. Pour permettre la recherche d'économies d'énergie (maisons « écologiques ») d'une part et une architecture contemporaine d'autre part, autoriser, pour les constructions neuves, **des formes** (toitures 1 pente par exemple) **et des couleurs nouvelles** (concerne les zones 1UA, UB, A, N, NS et NT).

4. Dans le cas d'un projet de modification d'une construction existante avec impossibilité de se conformer à l'article du règlement imposant des places de stationnement sur la propriété : possibilité de déroger si le propriétaire s'acquitte d'une redevance participant à la création d'espaces publics de stationnement (concerne la zone U) .

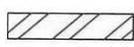
**Réunion
Publique**
d'information
et de débat

Vendredi 2 février
18h00
au préfabriqué

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage disponible sur
www.gauriac.fr

Légende

-  **Zone UA** : Bourg ancien
-  **Zone UB** : extension urbaine
-  **Zone 1 AU** : à urbaniser en priorité
-  **Zone 2 AU** : à urbaniser en 2^e temps
-  **Zone A** : agricole
-  **Zone N** : naturelle
-  **Espaces boisés classés**
-  **Autorisation de mutation des bâtiments agricoles**
-  **Emplacement réservé destiné à un ouvrage public**
- 18** **Numéro d'opération**
-  **Périmètre du PPRM**
-  **Nouvelles constructions** (habitations)
-  **Périmètre du PPRI** (zone rouge)
-  **Périmètre du PPRI** (zone bleue)

Plan de zonage

Plan de zonage disponible sur
www.gauriac.fr

Les contraintes de reproduction altèrent fortement la lisibilité de ce plan.

Un plan en couleur et en grand format est consultable en mairie ou sur www.gauriac.fr

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2006

Présents : Robert BALDÈS, René ARRIGHI, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Gisèle SOU.

Absents excusés : Jean-Guy BERTAUD pouvoir à Christiane SOU, Philippe LAMBOUR pouvoir à Robert BALDÈS.

Absents : Laurence BRAUD, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Sauf indication contraire, tous les votes sont à l'unanimité.

■ **Marché des travaux de voirie et écoulement des eaux de pluie du VC4 entre le presbytère et le cimetière** Robert BALDÈS

La première consultation du marché voirie 2006 publiée dans la presse s'est révélée infructueuse puisque nous n'avons obtenu aucune réponse. Après une deuxième consultation auprès de 6 entreprises, BOUCHER et la SCREG ont répondu. La SCREG, qui a proposé le devis le moins disant, a été retenue pour la somme de 47 425,00 € HT soit 56 720,30 € TTC (BOUCHER 57 244,15 € TTC).

Vote : pour 9, abstention 1.

J.-M. ARRIVE signale qu'il faut nettoier les regards de la départementale 669. Une demande sera faite auprès des services de la DDE qui assurent l'entretien de cette voie.

■ **Reprise de concessions au cimetière** Christiane SOU

- **Cimetière du bas**

n° 116 bis : famille Baraillon-Bizet

n° 160 : famille Chevreau

n° 40 : famille Roy

- **Cimetière du haut**

n° 36 : famille Delbos

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R.361-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

■ **Achat de matériel pour le service technique : tondeuse et poste de soudure** René ARRIGHI

Trois fournisseurs ont été contactés. Le moins disant, l'établissement BOUE FRERES MATERIEL, a été retenu d'autant que la qualité des matériels est identique.

Tondeuse : 1 123,47 € HT soit 1 343,67 € TTC ; poste de soudure : 247,50 € HT, soit 296,01 € TTC.

■ **Décision modificative, ouverture de crédits** Robert BALDES

Suite à la vente du terrain de 10 ca, parcelle AB 286, à Mme et M. BASSE ouverture d'un crédit budgétaire en recette investissement, ligne 024, pour 150 €.

■ **Financement des écoles privées** Robert BALDES

Une loi et une circulaire ministérielle récentes imposent des charges supplémentaires importantes aux Communes. Il s'agit de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, n°2004-809 du

13 août 2004 et de la circulaire ministérielle sur le financement par les Communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, n° 2005-206 du 02/12/2005. Cette directive non votée à l'Assemblée Nationale, imposée par le recours à l'article 49-3 de la Constitution, et la circulaire qui en découle fixent les modalités de la contribution financière des Communes pour les enfants de la Commune qui fréquentent les écoles privées. (*Voir encadré ci-dessous.*)

J.-M. ARRIVE pense qu'il faut financer notre école communale et pas d'autres établissements quels qu'ils soient. Ce serait une autre charge supplémentaire imposée aux communes. Il y a la séparation de l'église et de l'État, nous n'avons donc pas à financer les écoles de toutes confessions. **R. RODRIGUEZ** propose de changer notre texte en tenant compte de la proposition de J.- M. ARRIVE. **C. SOU** souhaite transformer l'analyse du Maire en délibération à envoyer au Préfet, avis que partage le Conseil.

■ **La Poste**

La Poste a annoncé sa décision de fermer le mercredi matin à partir du 2 octobre 2006.

Financement des écoles privées Intervention de Robert BALDES

Bien entendu, chacun doit avoir la liberté de choisir son école, publique ou privée. Cette question ne se pose pas.

Par ailleurs il existe une école laïque à GAURIAC avec toutes les responsabilités financières que cela incombe et c'est bien normal. Entretien de locaux, rénovations, chauffage, électricité, petit équipement, assurance, contrats de maintenance, entretien ménager, mobilier scolaire, cantine scolaire, téléphone, ordinateurs, rémunération des personnels, administration communale, activités extra-scolaires, etc. sont à la charge de la Commune et donc financés par les impôts locaux de la population gauriacaise.

Nous ne participons pas au financement des écoles publiques hors commune qui reçoivent des enfants de GAURIAC. D'ailleurs c'est la condition pour que le Maire donne son accord à leur admission dans un autre établissement scolaire et cela se passe toujours très bien.

Nous avons un principe très clair. Nous ne demandons rien pour les enfants en provenance des autres Communes et nous ne donnons rien pour élèves gauriacais qui vont ailleurs. Le fonctionnement de l'école a un coût global. Ce n'est pas la variation d'une douzaine d'enfants en plus ou en moins qui modifie d'une manière importante la ligne budgétaire consacrée annuellement à l'école communale.

Donc vouloir obliger la Commune à payer pour les enfants qui sont admis dans les seuls établissements privés relève d'une grave atteinte à la notion même de solidarité et de service public, à l'égalité de chances, au fondement de l'école publique, laïque et gratuite. Il s'agit d'un désengagement dramatique de l'État qui cherche à réduire le nombre de fonctionnaires en faisant supporter le surcoût aux Communes.

En conséquence la Commune de GAURIAC ne participera au financement au fonctionnement d'aucun établissement scolaire privé.

Les nouveaux horaires sont maintenant les suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi 9h-12h / 14h-16h30

Mercredi 14h-16h30

Samedi 8h30-11h30

Jusqu'à présent, le Directeur départemental de La Poste refuse de recevoir une délégation du Conseil Municipal. M. le Maire a écrit à la Commission de la présence postale départementale pour demander à être reçu par le Directeur de La Poste en présence de Max JEAN-JEAN Conseiller Général de notre canton.

J.-M. ARRIVE propose d'aller manifester un mercredi matin au bureau de poste de BOURG afin d'embouteiller le guichet. **J.-G. BERTAUD**, information communiquée par R. BALDÈS, pensait manifester devant la poste de GAURIAC un lundi matin par exemple. **Le Maire** rappelle que si l'objectif de la Poste aujourd'hui est d'entrer en compétition avec les banques elle devrait pouvoir supporter une compétition au niveau de montant du loyer qu'elle paye à la commune soit 1 017 € par an. **R. ARRIGHI** signale qu'une porte vient d'être changée 1 588 €. Le montant annuel du loyer ne couvre même pas cette dépense qui n'est d'ailleurs pas la seule pour cette année. **J.-M. ARRIVE** propose d'informer le Sous-préfet du refus du Directeur Départemental de recevoir une délégation du Conseil municipal de Gauriac.

■ Parking des logements Duong

Ce parking mérite aujourd'hui d'être rénové pour supprimer les flaques d'eau. En même temps il va être sensiblement agrandi pour permettre aux locataires de bénéficier d'une capacité de stationnement plus importante. Une délimitation en pierres de taille va être créée pour contenir les véhicules dans le périmètre réservé à leur stationnement, tout en sachant que la place ne doit pas être réduite par des épaves. **J.-G. BERTAU** est chargé de suivre les travaux.

■ Chemin du Grenet

Ce chemin mérite quelques travaux de remise en état. Des mesures sont à l'étude pour éliminer les eaux de pluie et de source qui viennent l'endommager. 40 m³ de calcaire devraient permettre de boucher les ornières. À présent nous ne pouvons plus utiliser les tuiles qui per-

mettaient à la Commune d'entretenir les chemins à bon marché. En effet beaucoup d'entre elles sont coupantes et des réclamations de détérioration de pneus nous parviennent.

C. CANOR suggère de recréer des fossés, et d'assainir le terrain avant les travaux. **R. BALDÈS** précise qu'il est effectivement prévu de revoir les fossés.

■ Roque de Thau

Extension de 44 m de la conduite des eaux de pluie pour desservir les deux nouvelles habitations en cours de rénovation dans la maison proche de la ruine, jusqu'à présent envahie de lierre, située à l'angle du chemin rural qui accède au cirque du Mugron.

■ Taxe des Ordures Ménagères

Le Maire reçoit régulièrement des familles gauriacaises mécontentes de l'évolution du coût des ordures ménagères. L'augmentation insupportable de 35% de la facture du SMICVAL à la Communauté des Communes dépasse le raisonnable. Il n'est pas concevable que le transport et le traitement des ordures ménagères puissent conduire à des augmentations incompatibles avec l'augmentation du pouvoir d'achat des familles. **R. BALDÈS** a demandé à Bernard SOU, Président de la CDC et Vice-président du SMICVAL de venir à la rencontre des gauriacais. À ce jour il préfère envisager une réunion avec la population à BOURG/Gironde. Il est bien évident que si le mode de prélèvement sur le foncier réduit le coût pour certains et l'augmente pour d'autres, le fond de l'affaire est l'augmentation de la facture totale réclamée aux 15 Communes du Canton : 1 203 344€ en 2006 contre 891 003€ en 2005, soit + 312 341€. Bien entendu, il y a la mise aux normes de SAINTS GIRONS et d'autres investissements. Mais alors n'allons pas beaucoup trop vite en besogne ? N'y a-t-il pas d'autres participations possibles pour réduire la charge des familles ? Les élus que nous sommes doivent entendre ce mécontentement et y trouver rapidement une réponse positive. Je continue à penser que des réunions de proximité, dans chaque village, sont indispensables pour débattre avec les concitoyens à partir des questions qu'ils se posent à juste titre.

R. RODRIGUEZ expose l'étude en

cours à la CDC concernant la possibilité de s'orienter vers une fiscalité mixte qui pourrait prendre en compte différemment les ordures ménagères, mais aussi le fonctionnement de la future crèche de PUGNAC.

■ Médaille d'honneur du travail, promotion du 14 juillet 2006

Le Maire et le Conseil municipal félicitent :

Pour leur médaille d'argent :

M. Eric BRAUD employé chez LE-SIEUR à Bordeaux.

M. Philippe RIVIERE de EDF GDF de France Distribution Gironde Mérignac.

Pour ses médailles d'argent et vermeil : Mme Marie-Claire PEYRAUD employée chez TECHNIQUE BETON à Mpioissy-Cramayel.

■ Charges locatives des logements de la commune Christiane SOU

Compte tenu de l'application de la taxe des ordures ménagères sur le foncier bâti il faut revoir ces charges.

Le Conseil décide de répartir le solde des charges sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2006 soit :

Immeuble Dupont

Logement 1 : 79 €

Logement 2 : 98 €

Immeuble Duong

Logement 1 : 27,20 €

Logement 2 : 20 €

Logement 3 : 94,78 €

Logement 4 : 76,20 €

Logement 5 : 27,20 €

Logement 6 : 21,20 €

Bâtiment de la Poste

Logement : 101 €

Bureau de Poste : 60 €

Salon de coiffure : 9,67 €

Le Bistrot : 103 €

■ Communications

Raymond RODRIGUEZ annonce que le prochain *Journal de Gauriac* sera prêt pour la diffusion la semaine 41. Il rappelle en outre qu'au conseil du mois de juillet il a été décidé la mise en réseau des ordinateurs de la Mairie connectés sur Internet avec Livebox. Il communique un devis de chez BMI pour 854 € de matériel et 200 € de mise en service plus 60 € de récupération de données. Il convient maintenant de faire le point sur

le côté technique de ces installations. Un poste sera disponible pour le public et nous économiserons en téléphone.

Christiane SOU demande où en est le projet de ralentisseur et de stationnement sur la portion de voirie qui passe devant la mercerie. Après débat le Conseil n'est pas majoritairement favorable à un ralentisseur dans cette zone. Il pense qu'en règle générale la vitesse n'est pas excessive et que d'autres voies communales ou départementales du village (circulation plus importante et beaucoup plus rapide) mériteraient d'en être munies bien avant. Dans une première étape nous allons améliorer et sécuriser le secteur du pressing en matérialisant le stationnement côté pressing, dès que la couche d'enrobé sera réalisée, et en aménageant la petite place du virage pour ralentir la vitesse et supprimer la poussière des voitures qui font demi-tour.

Gisèle SOU indique l'ouverture avec vernissage de l'exposition des cartes postales anciennes de GAURIAC, salle du Conseil, le 20 octobre 06 à 18 heures. Elle prendra fin le 24 novembre.

Patrick GIRARDIN fait part de la réunion des associations du village. Un calendrier des activités a été élaboré. La réalisation de la chape du barbecue à la « Maison du Peintre » est reportée au printemps.

Le Maire fait part au Conseil du courrier du Conseiller Général du Canton qui nous informe de la mise à l'ordre du jour de la Commission Permanente du 6 novembre de la subvention de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille de Serge ROY qui vient de nous quitter. Nous tenons lui rendre hommage sans oublier qu'il a été un élu actif au service de la vie municipale dans notre village.

Christian CANOR demande la révision de l'arrêté sur les nuisances, signale la présence d'ornières sur le chemin rural n° 12 et l'existence de ragon dins au pont de la Garenne. Il souhaite qu'un bilan précis de la lutte contre ce nuisible soit effectué et pose la question de la prise en charge des dégâts.

René ARRIGHI demande un devis

pour la recherche d'amiante dans les logements de la commune en location pour programmer la commande du bureau d'étude début janvier 2007.

Jean-Marie ARRIVÉ indique que le fleurissement automnal est en cours.

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2006

Présents : Robert BALDÈS, René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Philippe LAMBOUR, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Gisèle SOU.

Absents excusés : Christian CANOR, Emmanuel POMMIER pouvoir à Robert BALDÈS.

Absents : Laurence BRAUD, Pascal MICHAUD.

Sauf indication contraire, tous les votes sont à l'unanimité.

Dès l'ouverture du conseil, le Maire a suspendu la séance pour entendre une délégation de trois membres de l'Union Sportive Gauriacaise, dont le Président, venue exposer son souci de ne pas disposer du gymnase le samedi 2 décembre 2006 en raison du marché de Noël. Dans sa déclaration le représentant de l'USG admet qu'au cours de la réunion des associations du 22 septembre le club a accepté de rendre disponible le gymnase pour le marché de Noël du 3 décembre, mais pas la veille. Après avoir exposé les problèmes rencontrés, il a fait part d'une forte révolte des adhérents sportifs et demande un engagement fort de la municipalité pour l'avenir.

Le Maire a déclaré comprendre les problèmes que peut engendrer une telle situation. Il a précisé que le gymnase était réservé en toute priorité au sport et donc à l'USG. Mais qu'il est souhaitable, chaque fois que c'est possible, de pouvoir s'entendre pour le mettre à la disposition d'une association communale qui en aurait besoin pour une manifestation. Il semble qu'une incompréhension soit à l'origine de cette affaire. En effet, au cours de la rencontre des associations de septembre à la mairie, l'agenda en attestant, la réservation a bien été effectuée avec l'accord de l'USG pour le marché de Noël du 3 décembre, mais sur 2 jours, afin de pou-

voir préparer la salle la veille.

Le Maire regrette cet incident qui doit se régler entre associations. D'autre part, il fait remarquer que l'engagement fort de la Municipalité est permanent. Puisque suite à la dernière tempête d'automne, sans attendre, nous avons effectué des travaux de remise en état de la toiture du gymnase et rajouté des filins de consolidation, pour un peu plus de 8 000 €, dont 3 000 € à l'entière charge de la Commune puisque l'assurance ne prend pas tout en compte.

Reprise de la séance

René ARRIGHI donne lecture d'une lettre du 1^{er} décembre de Christian CANOR :

« Lors de la dernière réunion du 29 septembre, j'avais demandé que nous débattions de divers problèmes environnementaux. Ces sujets portaient sur la réglementation des nuisances, la dégradation de chemin et la lutte contre les ragon dins. Je remarque qu'à l'ordre du jour de ce conseil aucun débat n'est prévu sur ce type de problème. Il semblerait que l'environnement ne soit pas une préoccupation majeure pour notre municipalité. Pourtant il s'agit bien de nos conditions de vie quotidienne. Pour cette raison, je ne participerai pas à cette réunion. »

Le Maire fait remarquer qu'il n'a pas été demandé de porter ces questions à l'ordre du jour de ce conseil. Il a été simplement évoqué la révision de l'arrêté sur les nuisances, puis la présence d'ornières sur un chemin rural et un bilan de lutte contre les ragon dins à examiner ultérieurement. Christian CANOR n'a pas fait parvenir de question à inscrire à l'ordre du jour de cette séance. Aujourd'hui nous pourrions considérer qu'à partir de ce message il peut y avoir un débat au prochain conseil mais il est préférable que nous soyons destinataires d'une ou plusieurs questions claires, suffisamment tôt, pour l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine convocation de cette assemblée.

Robert BALDÈS insiste sur le fait que les conseillers peuvent à tout moment mettre une question à l'ordre du jour. Il suffit de la faire parvenir suffisamment tôt pour qu'elle puisse figurer sur la convocation.

Concernant l'arrêté sur le bruit, Le Maire a demandé au Président du Syndi-

cat Viticole des Côtes de Bourg de nous faire parvenir la réglementation en matière d'utilisation des vendangeuses. L'arrêté municipal ne pourra être révisé qu'en tenant compte des règles qui déjà régissent notre environnement.

■ Confortement falaise de Marmisson
Jean Guy BERTAUD
Robert BALDÈS

Il s'agit de modifier le plan de financement en raison des subventions que la Commune est aujourd'hui en mesure de bénéficier. Nous avons obtenu l'accord définitif du Conseil Général pour le Département et de la Préfecture pour l'État. L'avant projet détaillé réactualisé des travaux de confortement par consolidation réalisés en totalité et en une seule fois, sur les deux secteurs, (déjà examiné au conseil du 7 juin 2006) donne un coût prévisionnel de 80 895,50 € HT (96 751,02 € TTC) + la maîtrise d'œuvre pour un montant de 8 000 € HT (9 568 € TTC) soit un coût total de l'opération de 88 895,50 € HT (106 319,02 € TTC).

Le plan de financement est donc le suivant :

- État :	22 223,87
- Conseil Général :	16 179,10
- Commune :	28 247,50
- Propriétaires :	22 247,00
(Danièle PLANTY : 11 123,50 + 619,13TTC de frais divers soit 11742,63 ; Albert SCHWEITZER : 11 123,50 + 619,13 TTC de frais divers soit 11742,63.)	

Compte tenu de la situation il est possible de passer un marché négocié avec l'entreprise chargée de la maîtrise d'œuvre conformément à l'article 35 du nouveau code des marchés publics. La maîtrise d'œuvre sera confiée à ANTEA qui suit l'évolution de la falaise depuis 1992, début des éboulements, et a réalisé l'Avant Projet Détaillé des travaux à deux reprises.

La participation des propriétaires tient compte de 50% des frais divers de publication du marché, de la TVA non récupérable et du panneau de chantier.

M. Le Maire indique qu'à ce jour les deux propriétaires des terrains du dessus ont signé la convention d'engagement à financer leur part. Un titre de recette a été adressé, il y a quelques jours, pour encaissement des sommes correspondantes. Dans l'attente, nous sommes

en possession d'une lettre de change de M. Albert SCHWEITZER.

Une rencontre (Sous-préfet – SIRD-PC de la Préfecture – ANTEA – Ingénieur des Carrières du Conseil Général – Conseiller Général du Canton – Propriétaires des terrains du dessus – Commune) se tiendra le 12 décembre 2006 à 14h30 à la Mairie de Gauriac pour finaliser le plan de financement et engager la démarche travaux de confortement de la falaise.

■ Définition de l'intérêt communautaire
Raymond RODRIGUEZ

L'État exige que les Communautés de communes aient de véritables compétences. Le manque de précision de la première délibération de la CDC a donné l'occasion à la Préfecture de demander la révision du texte. Après débat entre les services de Préfecture et les Maires, la CDC a une nouvelle fois délibéré sur le texte (*voir encadré ci-dessous*).

La discussion fait ressortir, notamment à la demande Jean Guy BERTAUD, la nécessité d'une « demi-journée ou soirée d'étude/débat » dans les semaines à venir sur le rôle de la CDC. Le Maire organisera ce moment d'échange entre

conseillers municipaux pour une analyse de fond de l'intérêt communautaire.

Vote : 9 pour - 1 contre

■ Révision des tarifs d'occupation du gymnase, du préfabriqué, de l'emplacement du marché et des heures de garderie, des photocopies
Robert BALDÈS

Une baisse importante du prix de l'heure de garderie a été opérée en septembre 2001 et depuis l'ensemble des tarifs de location n'a pas augmenté. Le Maire propose de réviser les prix à compter du 1^{er} janvier 2007 en tenant compte du coût la vie et d'éléments divers, notamment en matière d'entretien des locaux.

Gymnase

- Carte destinée aux Gauriacais : 33 € par an pour les adultes, 22 € par an pour les moins de 18 ans.
- Carte destinée aux extérieurs : 60 € par an.
- Pour les occasionnels : 4 €, de l'heure.
- Club de Tennis : 300 € ou Convention d'intérêts mutuels, par an.
- IME des Tilleuls – CFA de Pugnac et tout organisme non sportif : 350 € (500 € si utilisation des locaux annexes,

Définition de l'intérêt communautaire
Texte proposé par la Communauté de communes du Canton de Bourg

Actions de développement économique
Sont considérées d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones d'activité industrielles, artisanales ou touristiques ainsi que toutes les extensions de zones existantes au 1^{er} septembre 2006. Est également d'intérêt communautaire, l'accueil des entreprises sur ces nouvelles zones, créées ou étendues.
Les zones créées antérieurement par les communes restent d'intérêt communal.
Par ailleurs, sont considérées d'intérêt communautaire, les actions, en faveur du développement touristique et œno-touristique.

Aménagement de l'espace
Élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, d'un schéma de secteur et d'un schéma d'aménagement territorial (schéma intercommunal d'aménagement et de développement).
Sont considérées d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones d'aménagement concerté.

Politique du logement social
Élaboration d'un PLH.
Sont considérés d'intérêt communautaire, tous les nouveaux logements sociaux, que ce soient les logements adaptables aux personnes âgées ou les logements sociaux au nombre minimum de 3 par lot.

Protection et mise en valeur de l'environnement
Sont considérées d'intérêt communautaire les « Fenêtres sur l'Estuaire », c'est-à-dire les sites remarquables mis en valeur par la Communauté.

Création, aménagement et entretien de la voirie
Est considérée d'intérêt communautaire la voirie reliant les équipements ou établissements (conformément aux compétences précédentes), y compris dans le cadre des « Fenêtres », de la Communauté de Communes, à la voirie communale, départementale ou nationale. Aucune voirie communale n'est d'intérêt communautaire.

douches, local technique, etc.) par an

Préfabriqué :

- Habitant de Gauriac

1^{er} octobre au 30 avril : 70 €, par jour

1^{er} mai au 30 septembre : 55 € par jour

caution : 100 €

- Habitant hors commune

1^{er} octobre au 30 avril : 110 € par jour

1^{er} mai au 30 septembre : 88 € par jour

caution : 200 €

Emplacement de Marché

(tarifs inchangés)

- Sans électricité : 0,61€ le ml

- Avec électricité : 0,91€ le ml

Garderie (tarifs inchangés)

- La ½ journée : 0,50 €

- La journée : 0,75 €

Photocopies (tarifs inchangés)

Gratuit jusqu'à 4 copies puis 1€ par tranche de 5.

Sylvie FLOIRAC, secrétaire de mairie, est nommée régisseur pour les 6 régies de recettes existantes. Compte tenu des responsabilités supplémentaires il lui est attribué une prime 110 € annuel.

■ Contrat CNP 2007

Jean Guy BERTAUD

Pour l'année 2006, un contrat d'assurance auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP), pour la couverture des risques incapacités du personnel, a été souscrit. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais relatifs à sa gestion. Celle-ci a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Le contrat est renouvelé pour l'année 2007.

■ Autorisations d'absences du personnel communal pour événements familiaux

Jean Marie ARRIVÉ

La Commune n'ayant pas de règle concernant les autorisations d'absence pour événements familiaux, elles dépendent uniquement du Maire. Il est décidé d'appliquer l'avis de la commission paritaire intercommunale de la Gironde du 29 juin 1978 (*voir tableau page suivante*).

■ Travaux supplémentaires voirie

Jean-Guy BERTAUD

Depuis les travaux d'élargissement de la voirie communale n°4 entre le presby-

tère et le cimetière, plus particulièrement depuis les gros orages successifs de cet été, en raison de la forte pente et certainement de la nature du terrain, nous ne réussissons pas à stabiliser la base du talus et la banquette. Nous ne pouvons pas attendre pour intervenir, au risque d'engendrer des accidents et des dépenses importantes supplémentaires de consolidation. Aussi, à l'issue d'une visite sur place, la DDE a proposé de canaliser immédiatement le fossé avec des buses armées de 300 mm de diamètre pourvues de grilles de récupération des eaux de pluie et d'un caniveau au départ de la pente, le long de la place, face au presbytère.

En raison de la dégradation rapide et donc de l'urgence de ces travaux pour sauvegarder la voirie et protéger le talus, la DDE nous a conseillé de demander une estimation complémentaire à la SCREG dans le cadre du marché de voirie 2006. Cette estimation s'élève à 14 063,00 € HT soit 16 819,35 € TTC. En tenant compte de cette solution, le coût total des travaux de voirie de ce marché s'élève à 61 488 € HT, soit 73 539,65 € TTC.

■ Prime de fin d'année

Jean-Guy BERTAUD

Comme chaque année il convient de prendre la délibération permettant le paiement d'une prime de fin d'année au personnel communal équivalant à 23,50% du salaire brut du mois de novembre, payée en décembre et calculée sous forme d'indemnité d'administration et de technicité pour le personnel indiciaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, l'enveloppe est de 1 510,37 €

Une prime équivalente est accordée au personnel en contrat d'avenir. Son montant est calculé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, l'enveloppe est de 109,49 €.

■ Révision des charges locatives des immeubles communaux

Christiane SOU

À partir de janvier 2007 la taxe des ordures ménagères sera incluse dans le calcul des charges mensuelles.

Immeuble Dupont

Logement 1 : 26,08 €

Logement 2 : 27,83 €

Immeuble Duong

Logement 1 : 32,42 €

Logement 2 : 34,99 €

Logement 3 : 28,64 €

Logement 4 : 36,92 €

Logement 5 : 32,42 €

Logement 6 : 31,88 €

Immeuble de la Poste

Logement 1 : 149,50 €

Bureau de poste : 573,32 €

Salon de coiffure : 5,78 €

Bar : 113,30 € (payable en fin d'année)

■ Révision certains loyers

Christiane SOU

Le loyer du salon de coiffure, conformément à l'évolution du coût de la construction dont la moyenne associée des quatre derniers trimestres de l'INSEE est de 2,78 %, sera porté à 331,53 € à compter du 10 décembre 2006.

■ Vente caveau n°40

Christiane SOU

Par délibération du 29 septembre 2006 la concession du cimetière du bas portant le n°40 a été rétrocédée à la commune. Le nouveau concessionnaire versera 2 000 € à la caisse municipale, à titre de frais de remise en état et de plus value.

■ Chauffage logement bâtiment La Poste

René ARRIGHI

Il est nécessaire de séparer les chauffages du logement et de la Poste. Les locataires deviendront indépendants et commanderont eux-mêmes le combustible en fonction de leurs besoins. Ceci implique l'installation d'une seconde « petite » chaudière pour chauffer le bureau de Poste.

La mise en concurrence a pour l'instant obtenu la réponse de 2 artisans sur les 3 consultés.

- FERRON : 6 154,87€ TTC

- BEAUDOUVI : 5 354,49€ TTC

- ROUSSARIE n'a pas encore répondu.

Le Conseil retient l'entreprise BEAUDOUVI pour être la mieux disante. Toutefois, si l'entreprise ROUSSARIE fait parvenir son devis dans un délai correct, pour un prix inférieur et une prestation égale, le Conseil demande de la retenir. En cette période d'hiver, une confirmation écrite sera exigée de l'entreprise retenue pour la remise en

fonctionnement du chauffage le soir même des travaux.

■ **Téléthon 2006**

Robert BALDES

Le lieutenant LAZES, chef de centre de la caserne des sapeurs pompiers de Bourg, réclame un don au profit de l'Association Française de Myopathie. Après débat, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 30 € qui sera mandatée au compte 6574 du budget primitif et versée sur le compte bancaire de l'amicale des sapeurs pompiers de Bourg sur Gironde qui s'engage à le restituer à l'AFM.

Vote : 4 pour, 2 contre et 4 abstentions.

■ **Informatique et téléphonie**

Raymond RODRIGUEZ

La mise en réseau des ordinateurs de la Mairie est terminée. Le téléphone illimité est en service pour 15 € par mois.

L'ordinateur du hall (Word et Excel) est à la libre disposition du public avec une connexion Internet et une imprimante. Il est maintenant possible pour les gauriacais de venir effectuer des recherches ou réaliser un CV pendant les périodes d'ouverture de la Mairie au public.

■ **Éclairage public**

Jean-Marie ARRIVE

Il devient nécessaire d'installer l'éclairage public sur la route de la Carre, plus particulièrement pour des raisons de sécurité pour les enfants. Le Maire indique que cette question sera examinée au budget 2007, dans le cadre d'une opération d'ensemble, puisque nous avons été sollicités dans plusieurs secteurs du village.

■ **Loyer de bureau de Poste**

Jean-Guy BERTAUD

Afin de connaître le véritable prix du

loyer de la Poste les Domaines viennent de communiquer leur avis. Ils ont fixé le loyer à réclamer au prix de 3 035 € net des charges et taxes par an. Il faut savoir que la Poste ne paie que 1 027 € par an à la Commune. Jean-Guy BERTAUD demande là aussi un débat sur cette question dans les semaines à venir.

■ **Amortissement pour la licence de débit de boissons figurant à l'inventaire communal**

Robert BALDÈS

Le Trésor Public demande la cadence d'amortissement de la licence de débit de boissons acquise en 2001 par la commune. Le Conseil décide que la durée d'amortissement sera sur 5 ans à compter de l'exercice 2007. Cela se traduira par l'ouverture de crédits budgétaires d'ordre en dépense au 6811-040 et recette 2805-042 au budget 2007.

■

Autorisations d'absences du personnel communal pour événements familiaux

Évènement	Jours ouvrables	Justificatif	Observations
Mariage - de l'agent	8	Copie acte mariage	Journées non fractionnables, comprenant le jour de l'évènement et les journées précédant ou suivant l'évènement (les samedis, dimanches, les jours de repos hebdomadaire et les jours fériés n'étant pas compris).
- d'un fils, d'une fille de l'agent ou du conjoint	5		
- d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un oncle, d'une tante de l'agent ou de son conjoint, du père, de la mère de l'agent ou de son conjoint.	1		
Naissance ou adoption d'un fils ou d'une fille de l'agent	3	Copie acte naissance ou de la décision	Dans les 15 jours entourant l'évènement.
Décès - du conjoint de l'agent - du père, de la mère de l'agent ou de son conjoint - d'un fils, d'une fille de l'agent ou de son conjoint	5	Copie acte décès	Journées non fractionnables, comprenant le jour de l'évènement et les journées précédant ou suivant l'évènement (les samedis, dimanches, les jours de repos hebdomadaire et les jours fériés n'étant pas compris).
- du gendre ou de la bru de l'agent, du neveu ou de la nièce,	1		
- des grands-parents, du beau-père, de la belle-mère de l'agent ou de son conjoint (en cas de remariage de l'un des parents), d'un petit-fils, d'une petite-fille, - d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur,	3		
- d'un oncle, d'une tante de l'agent ou de son conjoint	1		
Maladie grave du père, de la mère de l'agent ou de son conjoint, enfant de moins de 18 ans.	5	Certificat médical	Journées fractionnables ou non.

Les autorisations prévues du fait du conjoint, sont étendues en cas de concubinage sous réserve que celui-ci ait été déclaré au service du personnel.
Si l'évènement se produit hors de la résidence de l'agent un délai de route peut être accordé, en fonction de la distance et du moyen de transport utilisé, selon appréciation des nécessités par l'administration.



La Mission Locale

Savez-vous qu'en 2005, 703 nouveaux jeunes se sont inscrits à la Mission Locale de la Haute Gironde. Cette dernière, toutes antennes confondues (Blaye, Bourg, St André, St Ciers, St Savin) a réalisé 4906 entretiens et 13694 contacts. Par ailleurs, 2217 jeunes ont bénéficié d'actes de services rendus par la Mission Locale en 2005.

Mais la Mission Locale, ça sert à quoi au juste ?

Tu as entre 16 et 25 ans, tu es sorti du système scolaire, tu rencontres des problèmes :

" Je ne sais absolument pas vers quoi m'orienter ! "

" Comment trouver un emploi, un contrat par alternance ? "

" J'ai déjà eu tellement de mal à boucler mon CAP ! Comment aller plus loin maintenant ? "

" J'aimerais travailler à l'étranger, comment dois-je m'y prendre ? "

" Pourquoi tant de démarches pour trouver un logement ? "

Budget ?

" Ai-je droit d'ouvrir un compte bancaire sans argent ? "

A N P E ?

" Ai-je droit à la CMU ? "

" Il n'est vraiment pas facile d'avoir 20 ans aujourd'hui ! Comment s'y retrouver quand on n'a pas l'habitude des démarches administratives et qu'on n'en connaît pas les rouages ? "

Une solution !

La Mission Locale de la Haute Gironde est une association qui a pour objectif **d'aider les jeunes** entre 16 et 25 ans, quels qu'ils soient, dans toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la vie (emploi, formation, mobilité, santé, vie quotidienne, etc.).

À travers des actions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, elle apporte un soutien aux jeunes dans la construction de leurs parcours de qualification et d'insertion professionnelle et sociale.

Financée par les collectivités territoriales et l'État (avec la participation du Fonds Social Européen), la Mission Locale est chargée d'accompagner individuellement les jeunes vers l'autonomie en les rendant acteurs de leur insertion.

La Mission Locale est un **relais unique** et efficace face à la complexité des administrations et des institutions. La démarche proposée est basée sur la **convivialité** et l'**échange**.

Le jeune est **accueilli** par un conseiller qui restera son interlocuteur unique pendant toute la durée de **son suivi**. La **discussion** permettra de réaliser un bilan global de la situation et de trouver une **démarche** à suivre **adaptée** à chaque individu, et construite à partir de son

projet.

La réalisation des démarches sera **facilitée** par un certain nombre de services assurés directement par la Mission Locale : accès aux offres d'emploi et de concours, ateliers de recherche d'emploi, accès aux formations, Point Écoute Santé Jeune, Parc Cyclo, logement, Service autodoc, Parrainage, accès à Internet...), ainsi que par son réseau de partenaires, large et diversifié sur tous les domaines touchant de près ou de loin à l'insertion du Jeune.

Des permanences y sont également tenues :

Info juridique

Les mardis après-midi à Blaye, et les jeudis matin à Saint André de Cubzac.

Armée de terre

4^e mercredi après-midi de chaque mois à Blaye, le 3^e mercredi après-midi de chaque mois à Saint André de Cubzac.

Conseil en création d'entreprise

Le jeudi matin et le vendredi à Blaye.

Armée de l'air

2^e jeudi matin de chaque mois à Blaye.

**MISSION LOCALE DE LA
HAUTE GIRONDE
Antenne de
BOURG SUR GIRONDE**

**8, au Mas
33710 Bourg sur Gironde**

mlhg.bourg@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 14h à 17h.

Sans R.V. le mardi de 14h à 17h.

Urgences médicales

Le 15, mode d'emploi

Quand vous composez le 15 pour un motif urgent de santé, vous êtes en relation directe avec le Centre de Réception et de Régulation des Appels de la Gironde, situé à Bordeaux. Il centralise l'ensemble des appels d'urgence médicale du département.

Une Permanencière Auxiliaire de Régulation Médicale (PARM) prend vos coordonnées et évalue la nature

de l'appel et sa gravité. Selon le cas, elle peut vous passer un médecin régulateur généraliste (libéral) ou urgentiste (hospitalier) qui vous posera un certain nombre de questions. Celles-ci permettront de mettre en œuvre les moyens les plus adaptés à votre situation, dans le meilleur délai : conseil médical d'urgence, consultation de médecine générale, transport sanitaire (ambulance) vers un établissement de soins, envoi d'une équipe de réanimation (SMUR)... Il est important de rester calme et de répondre aux questions le plus précisément possible. Ces questions ne génèrent pas de perte de temps, car les renseignements demandés sont essentiels pour déclencher la meilleure réponse au meilleur moment.

Église Saint Pierre



L'Association pour la restauration et la mise en valeur de l'église de Gauriac (ARMVEG) remercie les quelques donateurs (cotisants), le Conseil Général de la Gironde et la Mairie de Gauriac pour leurs subventions, car sans celles-ci l'église (seul monument de caractère sur la commune) ne pourrait être entretenue, nécessitant quelques travaux.

L'année 2005 a vu la restauration de l'autel du cœur avec sa transformation, la table d'autel ayant été désolidarisé de l'ensemble et avancée afin que le prêtre puisse dire la messe face à l'assemblée.

En 2006 la restauration de la Piéta a enfin été terminée. Il a fallu refixer tous les aplats de même que les doru-

res à la feuille sur les parties qui avaient été peintes lors d'une précédente restauration. La Piéta a maintenant retrouvé son état d'origine. Les travaux ont duré 18 mois en raison des temps de séchage entre chaque intervention de Lucie ROQUES restauratrice diplômée d'œuvres d'art.

La Piéta a été sécurisée et se trouve maintenant scellée et mise en valeur sur un socle exécuté par un menuisier d'art, Gilles SCHMITT.

Les deux vitraux du fond, côté gauche, ont été restaurés et refixés. Un vitrail déniché à la foire des brocanteurs de Bordeaux en 2005 et offert par le Président a trouvé place dans le clocher en remplacement des simples vitres peintes en blanc. Ce vitrail représente le Christ et ses apôtres et est

signé UTREL. Il est de même facture que les autres vitraux de l'église (XIX^e) signés DAGAN. Ces trois vitraux ont été posés par la maison DUPUY, spécialiste en vitraux.

La grille d'autel retrouvera prochainement sa place.

L'association a besoin de vos dons pour continuer son oeuvre. Pensez-y. Toutes les bonnes volontés sont admises et j'en profite pour remercier les personnes qui s'occupent bénévolement du ménage de l'église.

Par avance, merci.

ARMVEG

Tennis

Il n'y a pas de club de tennis à Gauriac mais vous avez la possibilité de pratiquer ce sport à Bourg ou à Plassac en profitant de la convention passée entre la Mairie de Gauriac et ces deux clubs.

Bourg

- Mini-tennis dès 5 ans - École de tennis jusqu'à 18 ans - Adulte, compétition et loisir.
Moniteur diplômé d'état.
Activités au **gymnase de Gauriac** le

lundi et le jeudi de 12h à 14h. Les autres jours à Bourg sur les terrains extérieurs éclairés.

Présidente : Isabelle PASQUIER

Chemin des Amourettes
33710 Bourg 05 57 68 36 63
(répondeur) ou 05 57 68 36 26

Le Club est ouvert le mercredi et le samedi toute la journée.

Plassac

- Enfants (4 à 6 ans) : le mercredi de 16 h à 17 h à Plassac (participation annuelle 30€) - Enfants de 7 à 11 ans : le mercredi de 17h30 à 18h30 h à Plassac (participation annuelle 30€) - Adultes : le lundi et le mardi (confirmés) de 20h à 22h au **gymnase de Gauriac**.

Présidente : Karine BERNARD-MARENDA - 3, Le Paradis Sud
33390 Plassac - 05 57 42 84 15
tts.marenda@wanadoo.fr

Vice-président, responsable de l'école de tennis :
Philippe PONTACQ 05 57 42 85 32

Écho des Parents

Nouveau bureau

Présidente : Valérie PIRRONE
Vice-présidente : Sylvie THOMAS
Trésorière : Sandrine EYMARD
Secrétaire : Rosiane COUDOUIN
Secrétaire adjointe : Lynda DEBART

Les petites phrases qui ont fait l'histoire de France

Proposé par Bernard CHERY

Rions un peu

Proposé par Bernard CHERY

« *J'appelle un chat un chat* »

Cet hémistiche de Boileau est devenu une locution de notre langue pour indiquer qu'on laisse là détours, ménagements et réticences pour ne rien dissimuler et pour appeler les choses par leur nom.

Le reste du vers est historique. Il contient un nom propre et ce nom n'était pas imaginaire : « *J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon.* » Boileau avait mis en note, un nom de Rolet : « *procureur très décrié qui a été dans la suite condamné à faire amende honorable et banni à perpétuité.* »

Brossette, commentateur de Boileau, complète et rectifie ainsi les renseignements sur Rolet : « *On l'appelait couramment au palais l'âme damnée.* » M. le Premier président de Lamoignon employait le nom de Rolet pour signifier un fripon insigne : « *C'est un Rolet* » disait-on ordinairement.

Il avait été noté plusieurs fois en justice. Ayant été convaincu d'avoir « fait revivre » une obligation de 500 livres dont il avait déjà reçu le paiement, il fut condamné au bannissement pour neuf ans et 4 000 livres de réparation civile en diverses amendes et aux dépens.

Rolet fut ensuite déchargé de la peine de bannissement et obtint une place de garde au château de Vincennes.

D'après Petites ignorances historiques et littéraires

Un jeune matelot insiste auprès de son supérieur pour obtenir une permission.

— Pour quelle raison ? Demande son officier.

— Ma femme va avoir un bébé.

— Écoutez, jeune homme, pour la mise en chantier votre présence était nécessaire, pour le lancement elle est superflue.

Dans un grand magasin, une cliente demande à un employé :

— Je cherche le rayon des couches culottes pour bébé.

— Au troisième étage, après le rayon des bagues de fiançailles et celui des robes de mariée.

Recette d'ici...

Faites sauter les crêpes

Pour une vingtaine de crêpes il vous faudra ½ livre de farine, 3 œufs, 1 pincée de sel, 3 cuillères à soupe de rhum, 1 cuillerée ½ d'huile, 1 cuillerée ½ de beurre fondu, le zeste d'un citron non traité râpé, ¼ de litre de lait, ¼ de litre d'eau.

Mélanger d'abord la farine et le lait froid, ainsi il n'y aura pas de grumeaux.

Rajouter ensuite les œufs, le sel et l'eau.

La pâte liquide sera meilleure si vous la laissez reposer quelques heures.

Vous rajouterez en dernier l'huile, le sel et le zeste de citron râpé.

Choisissez une poêle à fond épais. Mettre un petit morceau de beurre pour la première crêpe, puis plus rien, elles n'attacheront pas.

Jeannine POUILHE

Le jeu

de René AVARGUES - Solution en page 23

Jeu Mathématique

J'ai accompagné des élèves de collège et de Lycée de Blaye en Roumanie, à Macin*, ville jumelle, située au S.E. dans le Dobuogea, belle province encerclée d'eau : le Danube à l'ouest et au nord, la Mer Noire à l'est, ville berceau de la culture roumaine.

À Macin la moitié des élèves + 1 s'arrêtent.

À Tulcea, chef-lieu principal, descend la moitié de ceux qui restaient +1.

Les cinq derniers ont été accueillis à Sulina, une belle plage sur le Danube.

En déduisez vous combien nous étions au départ de Blaye ?

Et si vous veniez à Macin !

Les Roumains sont accueillants, gais, ouverts et ils aiment et gâtent particulièrement les Français de notre région. On parle toujours de Blaye-Macin, villes jumelles mais en vérité, tout est parti de Gauriac !

* Macin : prononcez 'Matchine'

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

À la bibliothèque

Des livres que vous trouverez
à la bibliothèque de Gauriac

■ Marins de Bordeaux

Une histoire du Bordeaux maritime et de l'estuaire de la Gironde de Robert CHEVET aux éditions Confluences.

L'auteur nous invite à une revisite critique de cette histoire maritime de Bordeaux, qui permet de constater que ce fut une suite d'alternances entre périodes de prospérité, quelquefois éclatantes, suivies de chutes dramatiques...

Basé sur une riche documentation, sont évoqués les problèmes sociaux et humains posés par la vie d'un grand port : traite négrière, flibuste, course, pêche dans l'estuaire jusqu'à Terre-Neuve, comme la naissance des premiers syndicats...

■ La vie d'autrefois en Gironde (1880 à 1914)

de Jean-François RATONNAT aux éditions Sud-Ouest

L'auteur est journaliste dans les Landes. Pour les éditions Sud-Ouest il a écrit « La Vie d'autrefois dans les Landes », en Périgord, dans le Lot-et-Garonne, en Aveyron et en Béarn, Les mystères du Sud-Ouest, Les mystères du Berry.

■ L'estuarien

C'est la revue de l'estuaire de la Gironde publiée par le Conservatoire. Depuis sa fondation, en 1987, le Conservatoire de l'estuaire de la Gironde s'est fixé un grand objectif : faire connaître l'estuaire de la Gironde, son milieu naturel, son histoire maritime et fluviale, son patrimoine culturel et ses traditions.

Des numéros de la revue à consulter : spécial Ports - Les pêches estuariennes - La Saintonge estuarienne - Les feux de l'estuaire

Pour 2007, abonnement et adhésion 30 €. Adhésion seule 17€ pour une personne physique.

Conservatoire

de L'Estuaire de la Gironde

Place d'Armes 33390 BLAYE

Tel : 05.57.42.80.96.

J. POUILHE

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Janvier 2007

Samedi 6 - **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Dimanche 21 - **Vœux de la municipalité** - 11h au préfabriqué

Samedi 27 - **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Février 2007

Vendredi 2 - **Réunion publique PLU** - 18h00 au préfabriqué (Mairie)

Samedi 3 - **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Samedi 10 - **Concours de tarot** (Comité des fêtes)

Dimanche 11 - **Repas des anciens** - A partir de 11h30 au préfabriqué (Municipalité)

Samedi 17 - **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Samedi 24 - **Concours de belote** (Comité des fêtes)

Mars 2007

Samedi 3 - **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Samedi 17 - **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Lundi 19 - **Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie**

Dimanche 25 - **Passage à l'heure d'été** (dernier dimanche de mars).
Avancez vos horloges d'une heure.

Samedi 31 - **17^e Tour du canton cycliste**

Passage à Gauriac vers 13h45 - CD 669 (Le Breuil, Francicot, Roque de Thau)

Avril 2007

Samedi 7 **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Dimanche 22 **Journée verte de printemps** (Culture et Loisirs)

Samedi 28 **Concours de belote** - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Solution du jeu

de René AVARGUES

Soit X le nombre des élèves avant Macin
Là y descendent $X/2 + 1$; Il reste $X/2 - 1$ élève
A Tulcie descendent $(X/4 - 1/2) - 1$; reste donc $X/4 - 3/2 = 5$
Donc $X = 26$
Et avec le chauffeur et moi-même nous étions 28 au départ de Blaye.

Je suis bien à Gauriac

Armande MONTION

Cette idée me trotte tellement par la tête que j'ai envie de la partager avec tous les nouveaux qui s'installent dans notre commune, et peut-être aussi avec les anciens...

Je ne suis pas d'ici, pas de très loin pourtant, j'arrive d'une petite commune du canton de Fronsac, dans laquelle je suis née. Les études m'ont fait voyager, mais les enfants m'ont ramenée près du cocon familial, parents, sœurs, grands-parents, oncles, tantes, une grande famille qui partageait souvent repas et fêtes. J'ai vécu au milieu des vignes, mais en prenant de l'âge et du recul sur la vie, je recherchais autre chose. Une petite annonce sur un journal nous a conduits à Gauriac et il m'est arrivé l'inexplicable : le coup de foudre. Je suis tombée amoureuse d'une maison et encore plus du paysage. Accoudée sur la murette de la maison de la Vierge, une indicible envie de poser là mes bagages pour y vivre mes dernières années m'immobilisait. Nous étions deux (mon mari aussi) à avoir ressenti la même attirance. Et nous avons emménagé dans ce nouveau monde extraordinaire où chaque jour est pour nous un nouvel enchantement : l'estuaire et les terres du Médoc à perte de vue comblent notre amour des paysages, des couleurs toujours changeantes, des eaux en perpétuels mouvements.

Mais dans une vie, une maison, si belle et agréable fut-elle ne répond pas à toutes les attentes. Aller aux provisions au village m'a conduit à rencontrer des gens et, comme à mon habitude, je saluais les présents d'un 'Bonjour' naturel dans ma précédente commune. Un peu surprise de l'absence de réponses plusieurs fois répétées, j'ai insisté en forçant la voix pour me faire entendre. Je dois reconnaître que les seuls à m'avoir entendu et répondu depuis le début étaient les jeunes, les ados que je rencontrais sur le terrain de basket lorsque j'allais à la poste. Ils m'ont rassurée. Je me suis sentie du village, comme quoi un simple 'bonjour' peut être très important !

La vie s'est poursuivie, achats divers à l'épicerie, la boulangerie, la quincaillerie, la pharmacie, chez le marchand de journaux, petit arrêt chez le garagiste, rares passages chez le docteur (mais ce-la nous convient fort bien, la santé est un bien précieux), en bref l'apprentissage de la commune a commencé par les commerçants. Puis les associations m'ont permis de rencontrer et discuter avec des personnes de tous horizons. Les deux manifestations florales chaque année, les luttes (PPR, Perrinque, le projet d'autoroute...) ont rapidement élargi le cercle de mes connaissances. Ma participation aux commissions municipales, celle du *Journal de Gauriac* et à celle du fleurissement m'apportent beaucoup,

les discussions sont ouvertes et enrichissantes. Les nouvelles implantations de commerces au cœur du bourg renforcent la vie de la commune et, comme moi, les habitants trouvent sur place réponses à leurs besoins. Que demander de plus ? Peut-être un tout petit truc qui laisse à penser que je suis ringarde en parlant du passé ou utopiste dans ce monde 'modernisé', mais j'aimerais participer à la fête de Noël des enfants des écoles de Gauriac. J'ai toujours participé aux fêtes des enfants dans mon ancien village, je me déplace aujourd'hui à celle de mes petits-enfants, celle de mes petits neveu et nièce, mais je vis à Gauriac et cela me plairait fort d'assister à cette fête qui est pour moi, hors l'aspect religieux, celle de la fraternité et du rêve. Cela n'entache en rien le fait que je fasse partie d'un village vivant, en mouvement, plein de projets, en trois mots : je suis bien à Gauriac. ■

La chronique de Cascaillou

L'humidité dans le bâti ancien (4)

Suite et fin des articles parus dans Le Journal de Gauriac n° 67,68 et 70.

Attention les murs en pierre sont des éponges pour les eaux de ruissellement, celles qui tombent en abondance lors d'orages violents et qui envahissent les caves et les rez-de-chaussée des maisons. Les eaux du sous-sol qui s'élèvent dans les murs par capillarité à partir des fondations, également en pierre, constituent la principale source d'humidité. Son élimination devient un problème et provoque des désordres pathologiques. Les eaux du sol ont aussi d'autres origines que les orages ou fortes pluies, la fonte de la neige, les canalisations sous pression qui fuient, les réseaux d'eau de pluie ou autre cassés, tout simplement l'absence de regard de réception d'évacuation canalisé par des dalles.

Pour remédier à ces désordres liés à l'humidité des précautions doivent être prises.

Vérifier les descentes d'eau de pluie et leurs évacuations. Si le problème persiste, la réalisation d'un trottoir en béton ou recouvert en dalles ou carreaux autour de la maison sur 1 m de large au minimum est plus efficace mais plus onéreux. Faire un drain et une tranchée filtrante, encore faut-il pouvoir évacuer ces eaux plus loin et un niveau au-dessous de ces drains qui doivent être réalisés en dessous du niveau des fondations. Consulter un spécialiste avant les travaux.

Attention à ne pas trop chauffer à l'intérieur car trop de chaleur apporte de la condensation qu'on a du mal à éliminer. Une fois les causes accidentelles de la présence d'humidité dans les murs et dans le sol écartées, la solution la moins coûteuse consiste à permettre l'évaporation de l'humidité résiduelle en isolant les locaux d'habitations.

Établir, si vous avez des doubles cloisons à l'intérieur de la maison, des ventilations basses et hautes dans les murs en pierre sans toucher la double cloison ce qui assainira les murs.

Dans tous les cas les enduits ou les rejointoiements au mortier de ciment sont proscrits sur des murs en pierre. Un mur qu'on décrépît à l'extérieur pour laisser à nu les moellons donne un bel aspect, mais à l'intérieur vous pouvez laisser les moellons apparents, mais ils doivent être recouverts d'un enduit au mortier de chaux lissé à la truelle lorsqu'il s'agit de l'extérieur. ■